

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Jacqueline MOREL, Valérie LELEU, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Stéphanie BOUTER, Christelle CARVALHO, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER, MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND, Claude AMAND.

Etait absent : Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents et représentés : 17

-----

Monsieur Fabien GENET informe l'assemblée que les élections du Conseil Municipal des Jeunes se sont déroulées le lundi 22 janvier 2018. Les jeunes élus, accompagnés de leurs parents, ont été invités à se présenter aux membres du conseil, avant le début de la séance du conseil municipal. Monsieur Fabien GENET leur demande d'énoncer leur nom, prénom et classe. Ont été élus :

- Lili LOCMONT	CM1	Solène MASSON	CM2
- Cassandre ROGER	CM1	Margo CHAUVIN	CM2
- Yanis AOUBI	CM1	Maxime DELABARRE	CM2
- Ilyes BOUTDARINE	CM1	Gabriel LOREAU	CM2

Monsieur Fabien GENET félicite les nouveaux élus et remercie toutes les personnes ayant participé à l'organisation des élections.

A leur tour, les membres du conseil municipal se présentent un à un. Monsieur le Maire félicite les jeunes élus et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Fabien GENET fait remarquer qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la grille tarifaire de location de la salle multifonctions : en effet, sur la 3<sup>ème</sup> ligne du paragraphe correspondant à la location de la salle par les associations, il convient de lire « 4<sup>ème</sup> location et suivantes » et non « 3<sup>ème</sup> location et suivantes ». Monsieur le Maire précise que cette erreur a été rectifiée sur les tarifs communiqués à la population. Le compte-rendu de la précédente séance, après correction, est adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie BOUTER est élue secrétaire de séance.

**TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propositions de taux d'avancement de grade du personnel communal doivent être soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Il propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade de l'année 2018 et de transmettre ceux-ci, pour avis, aux membres du Comité Technique Paritaire :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES (%)
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Il précise à l'assemblée qu'à réception de cet avis, les taux devront être validés par délibération de l'assemblée délibérante.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire, les taux proposés par Monsieur le Maire.

## **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET – ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de bénéficier de l'aide technique des comptables publics, en matière budgétaire, comptable, économique et financière. En contrepartie, la collectivité peut attribuer une indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret N° 82-971 du 19 novembre 1982,

Monsieur le Maire propose d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil et de budget aux trésoriers pour l'année 2017, comme suit :

- Madame Francine BOULARD (gestion de 270 jours) : 618.84 € brut
- Monsieur Philippe RAMON (gestion de 90 jours) : 252.01 € brut

Un débat s'engage sur l'opportunité de cette indemnité. Les membres du conseil municipal, comme l'année passée, expriment leur incompréhension pour le versement de cette indemnité et font remarquer que les dotations attribuées aux communes sont en baisse. Les membres du conseil ne comprennent pas l'existence de cette indemnité alors que les trésoriers sont déjà rémunérés pour apporter leur conseil aux collectivités.

Madame Christine Ruffier rappelle qu'elle a rencontré certains problèmes avec la trésorerie concernant la réception des avis de sommes à payer pour son loyer et que ces désagréments sont récurrents. En effet, des rappels de règlement sont expédiés alors que les familles n'ont pas réceptionné les avis initiaux.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe FERCOT précisent que l'année 2017 a été constructive entre la trésorerie et la commune et qu'ils sont favorables au versement de la totalité de l'indemnité. Monsieur le Maire rappelle également que l'indemnité de budget est à verser obligatoirement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal se prononcent comme suit :

- Pour le versement au taux de 100 % de l'indemnité : **3 voix** : Stanislas BARTHELEMY – Philippe FERCOT – Didier VOITURONT
- Pour le versement au taux de 50 % de l'indemnité : **3 voix** : Claude AMAND – Jacqueline MOREL – Brigitte VASSEUR
- Pour le versement au taux de 0 % de l'indemnité : **10 voix** : Guillaume CAMUS – Christel BENARD – Christophe HENRIQUET – Sylvie WILLIAM – Bertrand MARCHAND – Stéphanie BOUTER – Christelle CARVALHO – Anna HENNION – Fabien GENET – Christine RUFFIER
- Abstention : **1 voix** : Valérie LELEU

## **D.E.T.R. 2018 - (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été créée par l'article 79 de la loi de finances N° 2010-1657. Cette dotation résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Il rappelle également que par délibération N° 2017.11.83 du 7 novembre 2017, les membres du conseil municipal lui ont délégué la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Il expose à l'assemblée que le projet de recueil et de gestion des eaux pluviales avec création de bassins de la rue de Picardie rentre dans le cadre de la DETR 2018. Le coût des travaux est estimé, à ce jour, à 1 438 331,82 € HT.

Il rappelle également que la subvention est calculée en fonction du taux en vigueur sur une dépense plafonnée à 150 000 € HT, et pourrait s'élever à 60 000 €.

Il propose donc à l'assemblée de retenir ce projet.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **MISE EN PLACE D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs d'occupation du domaine public seront étudiés lors de la prochaine réunion de la commission des finances, se déroulant le 7 février 2018.

## **OUVERTURES DOMINICALES – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande reçue le 15 décembre 2017 de la SARL MORITZ MULTI afin d'obtenir une dérogation pour ouvrir le supermarché Coccinelle le dimanche après-midi et les jours fériés.

Monsieur le Maire indique que les ouvertures dominicales sont règlementées (articles L.3132-26, 3132-27 et R.3132-21 du Code du Travail).

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire (arrêté municipal) prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches doit être arrêtée par le maire avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Il faut considérer que, lorsque le nombre des dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre.

Dans le cas présent, la SARL MORITZ MULTI demande une ouverture pour tous les dimanches de l'année et les jours fériés : il convient donc de transmettre la demande de la SARL MORITZ MULTI auprès de l'Unité Départementale de la Direccte. (DIRection des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) à Beauvais.

### **APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2017/2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 notre commune a bénéficié du fonds de soutien de l'Etat pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelle et élémentaire. Les activités périscolaires ont été organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial qui a pour objectif principal de favoriser une nouvelle offre d'activités périscolaires dans les projets des écoles et hors temps scolaire.

Un premier PEDT avait été établi et approuvé par délibération N° 2015.05.28 du 6 mai 2015, pour une durée de deux ans.

Il convient donc de présenter un nouveau projet éducatif territorial (PEDT).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce nouveau projet, établi pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les termes du Projet Educatif Territorial et autorise Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y afférant.

Location de la Maison des Associations : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur Michel Correia domicilié à La-Croix-Saint-Ouen, informant la mairie de l'annulation d'une réservation de la Maison des Associations les 27 et 28 janvier 2018, en raison d'un décès, et sollicitant un éventuel remboursement. Après plusieurs échanges, les membres du conseil municipal refusent le remboursement de cette réservation.

Panneaux affichage libre : Suite à l'installation de panneaux d'affichage libre sur le territoire de la commune (près de la salle des sports, rue Saint Martin et rue de la Louvière), Monsieur Fabien GENET demande des précisions sur l'affichage sauvage susceptible d'être verbalisé. En effet, les associations de la commune annoncent par voie d'affichage (pancartes, affichage sur panneau de signalisation, banderole...) leurs manifestations. Monsieur le Maire précise que l'affichage sauvage verbalisable concerne uniquement toutes les affiches collées sur tout support et sur l'ensemble du territoire communal ; les associations ne sont donc pas concernées, mais sont invitées à procéder au retrait de l'ensemble de leurs affiches après la manifestation.

Suppression de la taxe d'habitation : Madame Valérie LELEU demande des précisions sur la suppression de la taxe d'habitation et les conséquences engendrées sur le budget communal. Monsieur le Maire indique que l'Etat versera aux communes la part qui aurait dû être versée par les foyers exonérés.

Impasse du Moulin : Madame Christel BENARD demande la possibilité d'ajouter des gravillons sur le trottoir longeant les nouvelles constructions. Monsieur Philippe FERCOT prend note.

Rue de la Gare : Madame Sylvie WILLIAM demande l'installation d'une signalisation en sortie de la Chaussée du Marais. En effet, celle-ci est dangereuse. Monsieur le Maire rappelle que la Chaussée du Marais est une priorité à droite. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission de sécurité.

Cabines téléphoniques : Orange souhaite supprimer les cabines téléphoniques situées sur le territoire communal. Toutefois, l'idée a été émise de conserver ces cabines et de les transformer en cabines à livres. Madame Jacqueline MOREL vérifiera l'état des cabines et nous tient informés.

Rue du Grand Ferré : Monsieur Bertrand MARCHAND signale qu'un boîtier « Orange » est cassé devant sa propriété. Il indique également qu'il a signalé cet état de fait à plusieurs reprises à Orange, mais que ses réclamations n'ont pas été suivies des faits. Monsieur le Maire lui propose d'envoyer un mail à [reseaux.orange.fr](mailto:reseaux.orange.fr), accompagné de photos.

ZAC Paris Oise : environ 20 caravanes sont installées sur la rue de Paris. Monsieur le Maire demandera l'installation d'une benne à ordures à la CCPE.

La Féculerie : Madame Christel BENARD demande si une commission d'attribution des logements sera créée. Monsieur le Maire indique que nous sommes en attente des conditions d'attribution et du nombre de représentants par la SA HLM. Toutefois, la commune sera associée à l'attribution des logements. Madame Anna HENNION demande la création d'une commission interne afin d'étudier l'ensemble des demandes.

Repas des Aînés : il se déroule le 28 janvier. Monsieur Didier VOITURONT informe l'assemblée que 120 personnes sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.